

# **AVIS PUBLIC**

## **Demande de dérogation mineure**

### **Demande no 2022-22**



À la séance ordinaire qui sera tenue le 14 juin 2022, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine, au Parc des Mésanges, Boulevard Don-Quichotte ou au Parc des Hirondelles, 144<sup>e</sup> Avenue à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de lotissement no 438, à savoir :

### **DÉROGATION MINEURE NO 2022-22 : LOT 6 359 225 (BOULEVARD PERROT)**

La demande vise à permettre un lot dont le frontage minimal de 25 mètres n'est pas respecté sur les 2/3 de la profondeur du terrain tel que prescrit.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 14 juin 2022.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 MAI 2022.

---

Catherine Fortier-Pesant,  
Greffière

---